RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250311-AR25_2484H1-AR
Reçu en Préfecture le 11/03/2025
Publication 12/03/2025

ARRÊTÉ N° ARR_2025_136

Objet : autorisation de travaux relative à l'aménagement d'un centre de formation de la Française des Jeux situé 6 rue Dewoitine à 78140 Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pris par arrêté du 25 juin 1980 modifié,

VU le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 5è catégorie pris par arrêté du 22 juin 1990,

VU l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un Etablissement Recevant du Public, avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées,

VU l'arrêté préfectoral n° DDSIS-20176033 du 4 août 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,

VU l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 24 VV 037 du 13 décembre 2024 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 24 VV 037,

VU l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Incendie et de Secours sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 24 VV 037,

Pour toute correspondance :
M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

CONSIDÉRANT le courrier référencé 72164, en date du 07 janvier 202, transmis par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours des Yvelines,

CONSIDÉRANT l'avis défavorable, émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, dans son procès-verbal n° Vélizy-AT-24 VV 037, en date du 25 février 2025,

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation de travaux relative à l'aménagement d'un centre de formation de la ***Française des Jeux*** situé 6 rue Dewoitine à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).
L'exploitant devra respecter les prescriptions portées sur le procès-verbal de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et sur le courrier de la Direction Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

Article 2 : la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

Article 3 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr,

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 10/03/2025

MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY (Les Yvelines)

Pour le Maire, par délégation,

Pierre Testu
11ème Adjoint chargé de la Sécurité,
de la prévention et du Quartier Vélizy-Bas